

## Contexte paysager

L'occupation du sol de l'aire d'étude éloignée (5 km autour de l'aire d'étude immédiate) est caractérisée par la présence de la forêt cultivée de pins maritimes au sein de laquelle les vastes champs agricoles créent des points de vue lointains. Cet ensemble est traversé par (voir cartographie en page 2) :

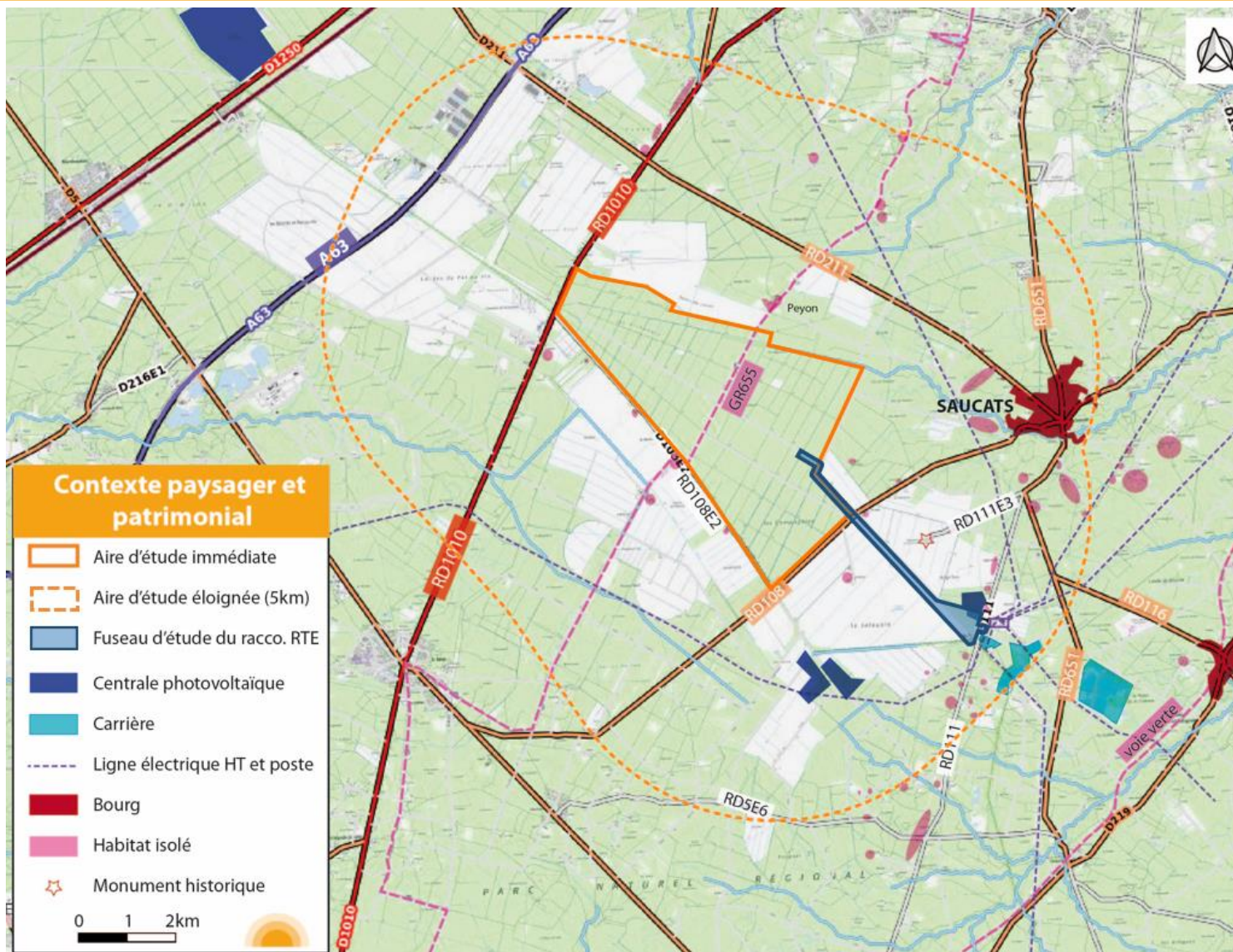
- Les **routes départementales 111, 651, 1010, 1089 et 108** ;
- Les **lignes électriques aériennes** au départ du poste de Saucats ;
- Le **sentier de Grande Randonnée 655** (qui constitue un chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle).

**Plusieurs carrières** sont également présentes à l'est du poste de Saucats. La **pinède y est fortement morcelée par des vastes clairières agricoles**. Dans ce parcellaire de grande taille, l'horizon de pins est toujours présent de manière plus ou moins proche. **Peu d'habitations et d'activités sont présentes en limite de l'aire d'étude immédiate d'HORIZEO**. On relève quelques habitations isolées directement au Sud du site et le hameau de Peyon au Nord.

3 monuments du patrimoine local ont été recensés autour de l'aire d'étude immédiate du projet HORIZEO (voir cartographies en pages 2 et 3):

- Un **monument historique inscrit** (périmètre de protection de 500m), à environ 1 km au Nord-Est. Il s'agit du mémorial de la ferme de Richemont (inscription le 22 avril 2005), érigé sur les ruines d'une ferme, dans laquelle un groupe de résistants fut tué, en juin 1944. Cet obélisque de près de huit mètres s'élève au milieu d'un paysage ouvert de grandes cultures.
- deux **monuments historiques non protégés** (ni inscrits ni classés), localisés le long de la route départementale 1010, sur la commune de Cestas :
  - Le monument aux morts du Puch en mémoire du grand incendie d'août 1949, à environ 75 mètres au nord ;
  - Un monument incitant à la prudence vis-à-vis des incendies de forêt, situé à environ 30 mètres à l'ouest de l'aire d'étude immédiate.

Les arbres situés tout au long de la RD 1010 et les boisements alentours empêchent tout vis-à-vis entre ces éléments de patrimoine et l'aire d'étude immédiate.





Les mesures présentées ci-après permettent d'assurer l'intégration paysagère du projet. Elles sont issues de l'analyse des bureaux d'études qui ont conseillé les maîtres d'ouvrage, et de la concertation :

- La conservation / création d'un corridor feuillu tout autour du site, complétée par des haies arbustives dans les secteurs où des ruptures de continuités ont été appliquées. Cette mesure limitera les zones de visibilité sur les aménagements. Ce corridor feuillu modifiera le paysage actuel, essentiellement constitué de résineux, par le fait même de la modification des essences et par la largeur du corridor, donnant lieu à un linéaire boisé moins opaque (photomontages 8 et 9 : le ciel est visible au travers des houppiers de feuillus, là où les boisements de résineux forment des bandes opaques). Ce choix répond aux enjeux de biodiversité et de risque incendie, tout en étant adapté au contexte paysager local : les essences retenues sont présentes dans les landes de Gascogne et notamment sur le site, généralement sous forme de linéaires le long de certaines parcelles. La création du corridor tiendra compte de l'existant : on maximisera la conservation des arbres et arbustes existants.
- Selon les endroits, la strate arbustive sous ce corridor sera conservée (avec une gestion compatible avec le risque incendie et la conservation d'une sous-strate intéressante pour la biodiversité) ou absente (lorsque le corridor boisé est localisé dans une zone soumise à obligation légale de débroussaillage).
  - o le corridor boisé au Nord, au niveau du Murat sera doté d'une sous-strate arbustive, assurant un masque vis-à-vis des habitants du bourg de Peyon (la distance entre le parc et les habitations, et la présence du corridor, permettront de masquer les points de vue sur les éléments du parc). Ces vues sont présentées aux **photomontages 8 et 9** (pages 14 et 15).
  - o Le corridor boisé au Sud, sans sous-strate, ménagera une vue partielle sur le parc pour les usagers de la RD108E2. Au premier plan, c'est le corridor boisé qui marquera le paysage, ainsi, seule la présence des feuillus sera perceptible à distance de la zone où le parc est longé par la RD108E2. Là où la RD108E2 longe le parc, le corridor boisé sera visible au premier plan, et, au second plan, on percevra le parc avec ses pistes, clôture et panneaux (**photomontage 3**, page 9).
  - o Le long du chemin de Saint-Jacques, la création du projet se traduira par une modification du paysage en remplaçant les pins par deux corridors boisés qui longeront le GR de part et d'autre. Pour assurer la présence d'un sous-bois, des ruptures de continuités boisées seront créées au Nord et au Sud. Des haies arbustives seront alors plantées (ou repousse naturelle) et entretenues pour compléter l'intégration paysagère du projet (**photomontage 4**, page 10). A la faveur de ces trouées, si le parc restera peu visible, la création de cette zone ouverte sera, elle, perceptible. Un itinéraire bis sera créé, au sein du corridor boisé, pour permettre aux promeneurs d'emprunter une zone plus ombragée et réservée aux modes de déplacement doux (**photomontage 7**, page 13).

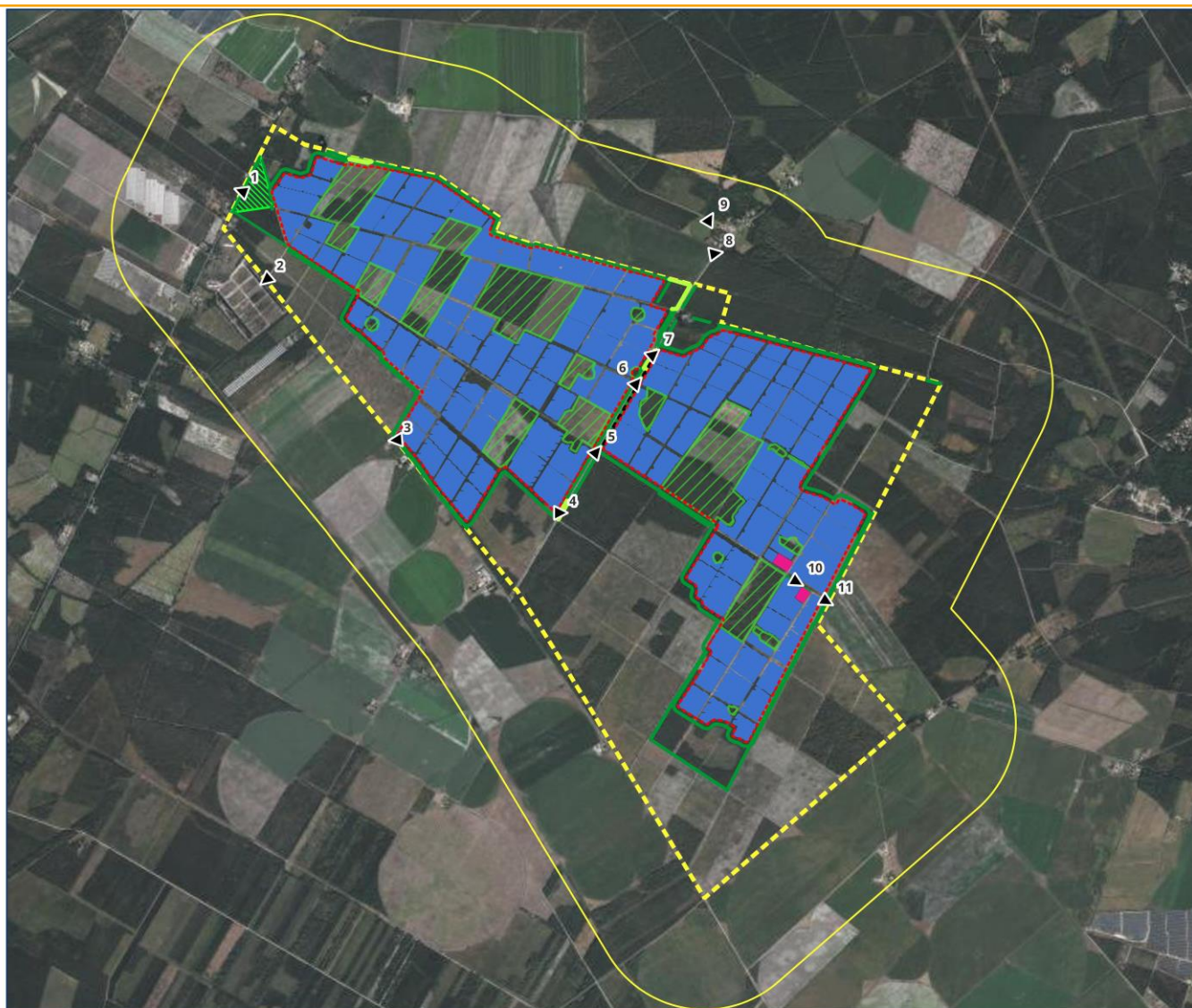
L'entrée principale actuelle sur le site du groupement forestier constituera aussi l'entrée principale au parc photovoltaïque et au pôle de production maraîchère et agricole. Ce choix permet de limiter la création d'aménagements (et donc de limiter les impacts sur l'environnement), et permet d'assurer un accès en toute sécurité. Le portail de l'entrée sera reculé d'une cinquantaine de mètres vers l'intérieur du site pour des raisons de sécurité : les véhicules devant entrer sur la zone (pour la gestion sylvicole et la gestion des activités d'HORIZEO) ne seront donc pas arrêtés sur la RD108E2, ils seront à l'arrêt sur la piste du groupement forestier en attendant l'ouverture du portail. Les jonctions de clôture à créer seront du même type que les clôtures actuelles (**photomontage 2**, page 9). Le portail sera identique aux portails d'accès principaux aménagés autour du parc.

Les véhicules d'exploitation du parc photovoltaïque n'emprunteront pas le chemin de St Jacques. Ils le croiseront seulement en deux endroits, permettant le passage de l'Est à l'Ouest du parc. Aujourd'hui, des portails existent sur ces chemins, ils sont utilisés pour l'exploitation forestière, et sont positionnés au niveau de la clôture actuelle. Avec le parc, les clôtures présentes le long du chemin de Saint Jacques seront reculées (seule la clôture du parc sera présente), les portails seront positionnés en continuité avec cette clôture (donc reculés vers l'intérieur du groupement forestier par rapport à leur positionnement actuel). Pour éviter que des véhicules de particuliers n'empruntent les pistes autour du site, dédiées à la défense incendie, des barrières type DFCI seront positionnées au niveau de l'emplacement actuel des portails. Ainsi, au niveau de ces secteurs, le parc sera masqué par les corridors boisés mais visibles au niveau des accès (**photomontages 5 et 6**, page 11 et 12).

Depuis l'Est, le parc ne sera pas visible. La distance entre la RD108 et le parc, la conservation de parcelles sylvicoles et la création / conservation du corridor feuillu assurera un masque paysager. Cependant, des photomontages ont été réalisés, depuis les abords directs du site. Les points de vue choisis sont localisés à plus d'1km de la RD108. Ils permettent d'apprécier la modification du paysage induite par le projet au sein de la zone aménagée, et notamment la création des sous-stations (**photomontages 10 et 11**, page 16 et 17)

Enfin, la parcelle aménagée pour le pôle de production maraîchère et agricole étant localisée le long de la RD1010, l'aménagement sera visible pour les usagers de cette route départementale, mais de façon fugace (faible linéaire le long de la RD, où la limitation de vitesse est fixée à 80km/h). Cette vue sera limitée aux abords proches de la parcelle (**photomontage 1**, page 7). En effet, le linéaire boisé présent à ce niveau sera conservé, aussi, de loin, seuls les arbres apparaîtront. A proximité, la zone ouverte créée et ses aménagements apparaîtront au travers de ce linéaire arboré, dépourvu de sous-strate (gestion des obligations légales de débroussaillage).

Les bâtiments d'exploitation du parc photovoltaïques ne seront pas visibles depuis l'extérieur du site. Toutefois, ils ont fait l'objet de choix architecturaux, tout comme les bâtiments attenants aux sous-stations, en se basant sur les recommandations émises lors de la concertation de la DP MECDU.



© neoen - Google satellite - Date : 24/06/2024 - M. de Bernardy



**Localisation des mesures  
d'intégration paysagère**

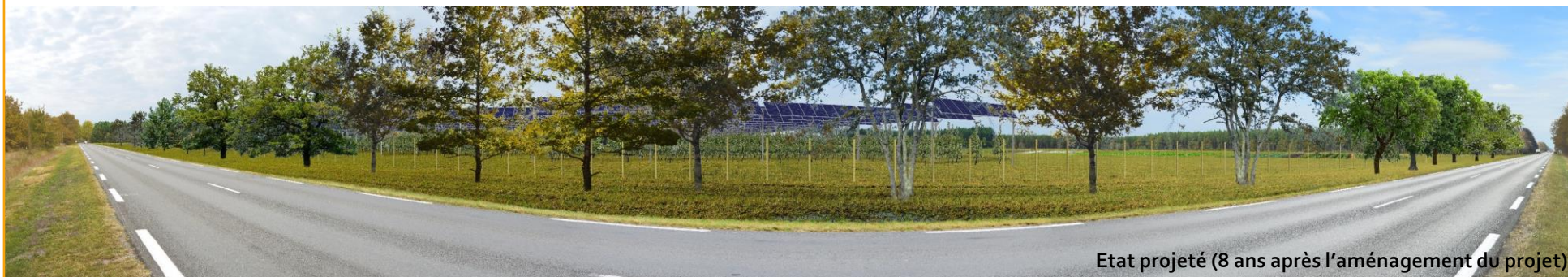
- ▶ Points de vue
- ▭ Aire d'étude
- ▭ Aire d'étude rapprochée (1 km)
- - - Clôture
- - - Itinéraire bis Saint-Jacques
- ▭ Parc photovoltaïque
- ▭ Sous-stations
- ▭ Pôle de production maraîchère et agrivoltaïque
- ▭ Zones évitées internes au parc photovoltaïque
- ▭ Corridors boisés extérieurs
- ▭ Haies



Photomontage 1 : Vue depuis la RD1010, sur le pôle de production maraîchère et agrivoltaïque. Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



Etat actuel



Etat projeté (8 ans après l'aménagement du projet)

PHOTOMONTAGE 1

Photomontage 2 : Vue depuis la RD108E2 (Nord-Ouest de la zone d'étude) sur l'entrée du site. Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



PHOTOMONTAGE 2





Photomontage 3 : Vue depuis la RD108E2 (Centre-Ouest de la zone d'étude). Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



Etat actuel



Etat projeté (8 ans après l'aménagement du projet)

PHOTOMONTAGE 3

Photomontage 4 : Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (Sud). Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



PHOTOMONTAGE 4

Photomontage 5 : Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (Centre – croisement au niveau du passage entre les entités Ouest et Est du parc Neoen). Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



PHOTOMONTAGE 5

Photomontage 6 : Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (Centre – croisement au niveau du passage entre les entités Ouest et Est du parc Engie). Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



PHOTOMONTAGE 6

Photomontage 7 : Vue depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle (Nord). Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



PHOTOMONTAGE 7

Photomontage n°8 : Vue depuis le Sud de Peyon – Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



PHOTOMONTAGE 8

Photomontage 9 : Vue depuis l'Ouest de Peyon. Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



PHOTOMONTAGE 9



Photomontage 10 : Vue depuis la future station ENGIE (Sud-Est de la zone d'étude). Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas) environ 8 ans après l'aménagement du projet.



Etat actuel



Etat projeté (8 ans après l'aménagement du projet)

PHOTOMONTAGE 10





Photomontage 11 : Vue depuis la limite du site au Sud-Est. Etat initial (photographie du haut) et projet (photographie du bas).



PHOTOMONTAGE 11

